

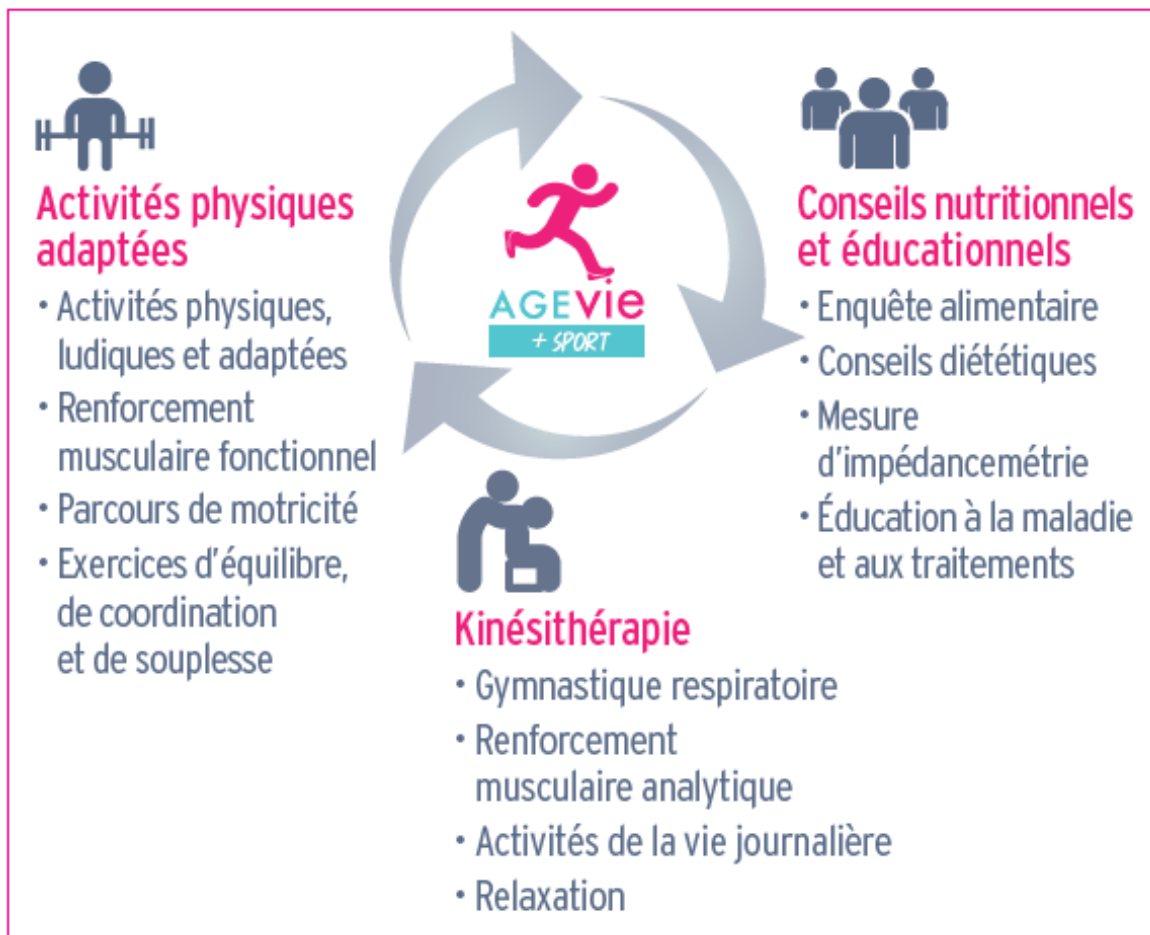
NOUVEAU... LES ATELIERS SPORT SANTÉ D'AGEVIE

AGEVIE propose une nouvelle prestation sport-santé à ses patients.

Dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé, et suite au décret d'application de l'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, les médecins traitants sont autorisés à prescrire de l'activité physique adaptée, sur ordonnance, aux patients atteints d'affection de longue durée.

C'est pourquoi, AGEVIE innove en proposant une prise en charge non médicamenteuse, pluridisciplinaire (encadrée par une Kinésithérapeute, un Enseignant en Activité Physique Adaptée, une Diététicienne et une Infirmière). Adaptés au patient, ces ateliers Sport-Santé auront pour objectif d'améliorer sa qualité de vie et limiter sa sédentarité.

NOS ATELIERS SPORT SANTÉ



Pour qui :

Les ateliers Sport Santé seront mis en place à l'intention des patients d'AGEVIE, atteints de pathologies chroniques, titulaires d'une prescription médicale et d'un test à l'effort (VO2max).

Où :

Ces ateliers se dérouleront, hors milieu hospitalier, dans des salles adaptées aux différents intervenants et différentes activités proposées.

Au départ, la mise en place de ces ateliers Sport Santé se fera sur les agglomérations de Nancy et de Metz.

Comment :

Organisés sous forme d'ateliers collectifs (6 patients) en demi-journées (de 9h à 12h), une fois par semaine.

Ils auront pour but d'offrir une prise en charge diversifiée et adaptée au patient pendant 20 séances.

Contact :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

0 800 77 41 42

**Service & appels
gratuits**

sport.sante@agevie.com